



Dans la salle du conseil communal pendant une séance, le collège échevinal. . .



et les édiles de la capitale. . .



au travail.

# Les activités du conseil communal

Très souvent, les activités du Conseil Communal passent inaperçues. Le fait est sans doute déplorable, mais il s'explique facilement. En effet, on peut comprendre que la population de la ville ne manifeste qu'un faible intérêt, lorsque le Conseil se limite à des questions de détail touchant l'un ou l'autre particulier, lorsqu'il examine des problèmes d'ordre technique ou administratif de moindre importance qui, à leur tour, n'intéressent qu'une minorité d'initiés.

Il est vrai que, dans d'autres circonstances, le Conseil bénéficie d'une publicité impressionnante, lorsqu'il est amené à délibérer sur des questions de haute actualité, passionnant l'opinion publique. Ces débats sont toutefois l'exception. Aussi ne peut-on s'étonner si le grand public se tient plutôt à distance, si les activités à la Mairie se font à l'ombre de la curiosité publique.

N'empêche que ce manque d'intérêt est regrettable. Les décisions qui interviennent au sein du Conseil touchent en effet la chose publique et concernent dès lors – de près ou de loin – chaque citoyen. Le manque de curiosité à l'égard de la chose publique a également pour effet que des décisions importantes, susceptibles d'intéresser un public plus large, passent à leur tour inaperçues.

Les choses étant ce qu'elles sont, nous jugeons utile de mettre en vedette dans le cadre de ce bulletin une série de mesures qui sont intervenues dans le courant de l'an dernier.

## Finances communales

Qu'en est-il des finances communales? Selon le budget pour l'année 1979 qui a pu être arrêté encore en temps utile, c'est-à-dire avant les vacances de Noël, les recettes ordinaires sont évaluées à 4289 millions de francs. Au titre des dépenses ordinaires, la Municipalité déboursera 3724 millions de francs. Elle s'assure



# L'Hôtel de Ville

ainsi un excédent de recettes de 565 millions de francs, soit un boni qu'on peut qualifier de confortable. Une analyse plus serrée du budget permet cependant de dégager quelques constatations qui ne manquent pas de surprendre le non-initié. Si l'administration communale est qualifiée de service public, elle l'est sans doute à juste titre. Une partie importante de ses activités relève en effet du secteur des services. C'est d'ailleurs à ce titre que la commune supporte des charges financières considérables. Ainsi, selon le budget tel qu'il vient d'être arrêté, le service des autobus coûtera cette année 394 millions de francs et ne rapportera que 122,8 millions. L'enseignement requiert 340,5 millions; les recettes afférentes se limitent à 67,2 millions. Les dépenses pour le service de l'hygiène s'élèvent à 223 millions de francs; elles ne sont épongées que partiellement par une recette de 100,4 millions. Pour les parcs et les promenades publiques le budget prévoit une dépense nette de 73,8 millions de francs.

Ces quelques exemples mentionnés au hasard sont significatifs. Certes, les déficits en question sont compensés

par des plus-values de recettes à réaliser dans d'autres contextes, notamment par la vente de courant ou de gaz ou encore par des rentrées fiscales. Il n'en reste pas moins que la Ville offre des services à bas prix à la population, qu'elle accepte que certains services supportent un déficit chronique.

Au budget extraordinaire, les recettes sont plutôt insignifiantes. Les dépenses en revanche s'élèvent à 768,7 millions de francs pour l'année en cours. Si ce déficit peut être neutralisé, c'est que la Municipalité dispose d'un excédent provenant du budget ordinaire auquel vient s'ajouter le boni général de l'exercice précédent.

## *L'aménagement de la ville*

Plusieurs décisions du Conseil Communal ont trait à l'aménagement de la ville qui est pris en considération sous différents aspects.

*En matière d'urbanisme*, le Conseil a complété et amélioré la réglementation qui s'applique aux secteurs d'habitation de faible densité. Les nouvelles dispositions intervenues dans cet ordre d'idées concernent notamment les réserves de terrains disponibles dans ces secteurs. Il s'agit de terrains

qui sont destinés à abriter un jour des quartiers nouveaux. Ils joueront dès lors un rôle essentiel du point de vue de l'urbanisme.

La nouvelle réglementation s'efforce de concilier plusieurs intérêts. Au départ, elle tient compte dans une plus large mesure des besoins des marchés immobiliers. Les édiles ont renoncé à la condition que l'urbanisation d'un ensemble de terrain doit se faire sur la base d'un seul et unique projet d'aménagement. La nouvelle réglementation admet au contraire un morcellement raisonnable des terrains: selon les besoins ceux-ci peuvent être divisés en plusieurs parties dont chacune fera l'objet d'un projet d'aménagement particulier. D'un autre côté toutefois, les architectes se voient imposer une série de contraintes. Ainsi, la hauteur maximum est fixée à quatre niveaux pleins. Il va sans dire que cette restriction – si elle ne plaît pas à tout le monde – aura des avantages certains. Elle facilite la coexistence de plusieurs types de construction et tient compte en même temps des besoins qui se manifestent en matière d'environnement.

Feu vert a été donné également pour plusieurs projets particuliers dont l'importance n'est plus à démontrer. Une quarantaine de logements sociaux seront réalisés dans le cadre du quartier sinistré «beim Béinchen» à Pfaffenthal: les projets d'architecte ont trouvé l'approbation des édiles. Un autre projet a été avisé favorablement à son tour: il prévoit la construction de 25 maisons de maître à Fetschenhof. Enfin, le Conseil a approuvé un troisième projet, à savoir le réaménagement de l'îlot de l'ancien théâtre aux abords de la rue des Capucins au centre de la ville haute. Ce projet comprend notamment la restauration de l'ancienne église des Capucins qui abritait pendant de longues années le théâtre municipal et qui sera aménagée en salle de concert et de réunion. Sont prévus

*La salle  
des mariages*





également la construction d'une grande maison pour sociétés aux abords de la place du Théâtre et l'aménagement d'un centre commercial aux abords de la rue des Capucins.

*En matière de constructions nouvelles*, le Conseil a donné son assentiment à plusieurs projets dont il a arrêté également les devis.

– La population scolaire apprendra avec intérêt qu'une grande école avec 14 salles doit être construite dans le versant de la montée de Dommeldange. Le coût du projet est évalué à 140 millions de francs.

– Les sportifs se féliciteront de l'aménagement d'un terrain de football pour les besoins du F. C. Avenir à Beggen. Ce terrain reviendra à environ 44 millions de francs. Situé sur un emplacement aux abords de la rue Henri Dunant, il comprendra notamment une pelouse de 105 x 68 mètres, une tribune couverte de 800 places et d'autres aménagements.

– Dans l'intérêt de la vie culturelle sera réalisé un projet aux abords de la montée de Clausen. L'ancienne propriété Canada Dry sera aménagée pour les besoins des sociétés de Clausen. Elle abritera parmi d'autres une

salle de fêtes et une salle de répétition pour la fanfare. L'immeuble servira en outre de pied à terre pour les services extérieurs de la voirie municipale qui y disposeront d'ateliers et de garages notamment.

– Deux autres projets prévoient l'agrandissement du cimetière de Merl-Belair en direction du Val Ste Croix, ainsi que du cimetière de Notre-Dame du côté de la Croix de Hinzert. Ces deux projets entraînent une dépense de 69,5 millions de francs.

*Une surprise plutôt désagréable* pour la population et surtout pour les usagers des autobus municipaux a été la décision du Conseil de majorer les tarifs. La hausse est en moyenne de 17%: elle est intervenue dans le but de neutraliser l'augmentation du coût des transports publics depuis 1977. Retenons plus particulièrement que le prix du billet simple est passé de 14 à 16 francs. Les tickets à oblitérer donnant droit à dix voyages non interrompus coûtent 115 francs, contre 100 francs précédemment.

Les cartes à vue destinées aux personnes dont le revenu est supérieur au salaire social minimum, coûtent 700 francs par mois. Ce prix n'a pas changé, ni celui des cartes à vue pour

personnes dont le revenu ne dépasse pas le salaire minimum et qui reviennent à 550 francs. C'est un souci de rationalisation et d'efficacité qui a dicté cette mesure qui facilite la tâche du personnel et qui peut dès lors améliorer la rapidité et la qualité des transports publics. Les usagers des autobus de la ville ont donc tout intérêt à effectuer un petit calcul en vue d'examiner s'ils n'ont pas intérêt à abandonner le billet simple au profit du ticket à oblitérer ou encore le ticket à oblitérer au profit de la carte à vue en tenant compte notamment du fait que la carte à vue est valable sur le réseau entier pour un nombre illimité de trajets. Ils tiendront compte également du fait que, selon les données du budget de la Ville, les recettes résultant des nouveaux tarifs ne couvriront même pas le tiers du coût et que, dès lors, les autobus municipaux continueront à figurer dans le groupe des »services aux clients«.

## Les services communaux dans l'Hôtel de Ville



*Etat civil: naissances*



*Etat civil: mariages*



*Etat civil: décès*



*Cimetières: concessions*



*Archives*

